



« Le fichier juif » situé dans la crypte du Mémorial de la Shoah. (© CDJC/ Mémorial de la Shoah)

Les dossiers de la Préfecture de police

L'affaire du « fichier juif »

En 1991, Serge Klarsfeld découvre aux archives du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants des fichiers qui pourraient être ceux du recensement des Juifs d'octobre 1940.

En 1992, une commission nommée par le Premier ministre et présidée par René Rémond, établit que ce fichier n'est pas le recensement de 1940 puisqu'il avait été détruit dans sa quasi-totalité en 1948-1949.

Ce fichier regroupe en fait plusieurs fichiers mis en place entre 1941 et 1944 à l'initiative du gouvernement de Vichy et principalement de la Préfecture de Police.

La découverte du fichier

Serge Klarsfeld découvre un fichier dans les archives du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants. Il l'identifie comme pouvant être le fichier dit, de la **Préfecture de Police**, c'est-à-dire le fichier constitué à partir des déclarations des Juifs français et étrangers domiciliés dans le département de la Seine, auxquels une **ordonnance allemande du 27 septembre 1940** a fait obligation de se présenter dans les commissariats de police pour se faire recenser entre le 3 et le 19 octobre 1940.

La question d'une occultation délibérée de ce fichier est posée. L'affaire relance les polémiques qui s'expriment, dès le début des années 1990, sur l'accès aux archives de la période de Vichy.

Les conclusions du « Rapport Rémond »

En 1996, l'affaire rebondit avec la publication du rapport de la **commission d'historiens** réunie à la demande du Premier ministre, sous la présidence de René Rémond.

Selon le rapport, les documents, élaborés sous Vichy, forment un « fichier hybride » rassemblant les fiches de quelque 149 000 Juifs arrêtés, déportés ou internés aux camp de Drancy, de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.

Il établit ainsi que les fichiers retrouvés ne constituent pas le fichier de la Préfecture de Police lié au recensement d'octobre 1940 et, que ce dernier a été détruit dans sa quasi-totalité en 1948-1949.

Il s'agit en fait des dossiers de la Préfecture de police comprennent les **fichiers individuels et familiaux des Juifs arrêtés à Paris et dans le département de la Seine**. Le "fichier juif" comprend également les **fiches du camp de Drancy, de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande dans le Loiret**. Tous ces fichiers présentent une subdivision spécifique aux enfants internés.

Où déposer ces archives ?

Serge Klarsfeld souhaite que les fichiers soient déposés au **Centre de documentation juive contemporaine** (CDJC) tandis que la commission présidée par René Rémond recommande qu'ils soient déposés aux Archives nationales.

Jean Kahn, président du Crif et membre de la commission Rémond, négocie une solution de compromis finalement adoptée : **en 1996**, les fichiers originaux sont déposés dans **une enclave des Archives nationales implantée dans la crypte du Mémorial de la Shoah**.

Source : CDJC/ Memorial de la Shoah

http://www.memorialdelashoah.org/b_content/getContentFromTopNavAction.do;jsessionid=DA47FDDC6AC7A119A719932A37449D2D?navId=140